

Le préfet accorde un titre de séjour à la lycéenne de Sotteville-lès-Rouen Kenza Sahed

À titre exceptionnel, le préfet a accepté d'accorder un titre de séjour à Kenza Sahed, lycéenne de Sotteville-lès-Rouen, menacé d'expulsion du territoire français et qui avait pu compter sur le soutien des élèves et d'élus de Seine-Maritime.



Le préfet de Seine-Maritime a accordé un titre de séjour à Kenza Sahed. - Paris-Normandie

Suite à [la pétition lancée en soutien de Kenza Sahed](#), élève de terminale au lycée des Bruyères de Sotteville-lès-Rouen la préfecture apporte des précisions sur [la situation de la jeune fille](#). « Elle est arrivée en France le 23 août 2018, en compagnie de sa mère et de son petit frère. Elle était en possession d'un visa C : court séjour (touristique). Elle se maintient de façon irrégulière sur le territoire français depuis l'expiration de son visa, détourné à des fins migratoires.

Sa famille (parents et frère) résident en Algérie. Si la jeune fille s'est vu notifier un arrêté portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire, c'est parce qu'elle ne remplit pas les conditions lui permettant de s'y maintenir. Elle ne respecte pas la législation française, qui permet, cependant, à de nombreux jeunes étrangers de venir étudier en toute régularité en France. La préfecture et l'Université de Rouen ont un partenariat pour faciliter la délivrance de ces titres de séjour conformes au droit. »

Un titre de séjour à titre exceptionnel

Les services de l'État se disent « prêts à l'accompagner pour qu'elle puisse déposer une demande régulière. Si elle souhaite poursuivre des études en France, il lui est tout à fait possible de retourner en Algérie et demander un visa étudiant auprès des autorités consulaires françaises. Cela lui permettra de revenir sur le territoire tout en se conformant à la législation en vigueur ».

À titre exceptionnel, le préfet a accepté d'accorder un titre de séjour à cette personne. Par ailleurs, Pierre-André Durand va diffuser aux maires et à l'Inspection d'académie une circulaire explicitant les règles en vigueur pour prévenir ce type de situation.

Mardi 26 janvier, les maires de Rouen et de Sottevilles-lès-Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol et Luce Pane, ainsi que le député européen EELV David Cormand [avaient écrit au préfet](#).

